Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20240228-084-FIN-2024-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Ville de
Rixheim

MAIRIE DE RIXHEIM
(Haut-Rhin)
28, rue Zuber - B. P. 7

Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07

ARRETE

relatif à la sortie de biens
du patrimoine communal

N° 084/FIN/2024

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2020, point 9 de l'ordre du jour, autorisant, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire à décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'une valeur inférieure ou égale à 4.600 €,

ARRETE:

Article 1er:

En raison de leur vétusté, il est procédé à la destruction des biens communaux suivants :

Désignation	Localisation	N° inventaire	Date acquisition	Valeur brute	Valeur Comptable nette
20 chaises en plastique	Cercle	T0233	2001	455,82	0,00
2 écrans muraux pour projection	Groupe Scolaire des Romains			0,00	0,00
1 tableau noir et support	Ecole Primaire Romains	A0136	1999	237,17	0,00
1 table informatique	Ecole Maternelle Romains	A0225	2001	814,81	0,00
4 bacs pour espalier et 2 espaliers à poser sur bacs	Espaces Verts	T0082	2000	2.315,58	0,00

Article 2 :

Les biens identifiés par les n° d'inventaire T0233, A0136, A0225 et T0082 sont radiés du patrimoine communal.

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20240228-084-FIN-2024-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application 'Télérecours citoyens' accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Mulhouse et ampliation sera adressée au Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

Fait à Rixheim, le 28 février 2024

Le Maire,

Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la Ville de Rixheim le 06 MARS 2024